

SESSION DE BALI DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

Bali (Indonésie), 2 et 5 décembre 2013

Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen
à l'occasion de la 9^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu

1. La session de Bali de la Conférence parlementaire sur l'OMC, qui se tiendra à l'occasion de la 9^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC (MC9), à Bali, aura lieu à l'hôtel Patra Jasa Bali Resort & Villas :

Patra Jasa Bali Resort & Villas
Jl. Ir. H Juanda, South Kuta Beach
Kuta 80361
Bali – Indonésie
Tél. : +62 361 9351 161
Fax : +62 361 9352 030
Site web : <http://www.thepatrabali.com/>



2. Situé à proximité de l'Aéroport international de Bali, dans le quartier de Patra Jasa Kuta, à 20 minutes en voiture du Centre des congrès Bali Nusa Dua Convention Center (BNDCC) où se déroulera la Conférence ministérielle, le Patra Jasa Resort sera accessible depuis tous les hôtels de la MC9 grâce à un service de navettes gratuites mis en place par les organisateurs de la Conférence.

3. Pour plus ample information sur le Centre des congrès, prière de consulter la brochure d'informations logistiques sur la MC9 disponible en ligne (http://www.ipu.org/splz-f/trade13/MC9_info.pdf).

Date et programme

4. La session parlementaire s'articulera autour de deux réunions. La première se tiendra le 2 décembre, date à laquelle la plupart des délégués seront déjà à Bali, mais ne seront pas encore accaparés par la Conférence ministérielle. La seconde aura lieu, quant à elle, vers la fin de la MC9, dans l'après-midi du 5 décembre, où l'on connaîtra déjà dans les grandes lignes l'accord sur lequel la Conférence ministérielle pourrait déboucher.

5. Le 2 décembre, la séance du matin se déroulera de 9 h.30 à 13 heures, et celle de l'après-midi de 14 h.30 à 18 heures. Le 5 décembre, la Conférence se réunira en plénière uniquement l'après-midi, de 14 h.30 à 18 heures. Le Comité de pilotage de la Conférence se réunira à huis clos durant la matinée du 5 décembre, de 9 h.30 à 13 heures.

6. Entre les deux jours de réunion, à savoir les 2 et 5 décembre respectivement, il est attendu des parlementaires qu'ils travaillent aux côtés de leurs délégations respectives à la MC9. Ils pourront également assister à différentes réunions et activités qui se tiendront en marge de la Conférence ministérielle, dans les mêmes locaux, au Bali Nusa Dua Convention Center. L'une de ces réunions sera organisée spécialement à leur intention, a priori durant la matinée du 4 décembre, au centre des ONG (zone 2 du BNDCC). Un programme détaillé de cette réunion sera publié à l'approche de la Conférence ministérielle.

Participation et inscription

7. La participation à la session de Bali sera régie par les principes généraux énoncés à l'article 2 des Règles de procédure de la Conférence parlementaire sur l'OMC (voir <http://www.ipu.org/splz-f/trade08/rules.htm>). Cette session s'adresse en priorité aux parlementaires participant aux activités de leur parlement en matière de commerce international, de financement et de développement.

8. Il est souhaitable que, dans la mesure du possible, les délégués à la session parlementaire de Bali fassent partie de la délégation officielle de leur pays à la Conférence ministérielle. C'est de loin la manière la plus efficace pour que les formalités de voyage, de visa et d'hébergement soient traitées de façon centralisée. Qui plus est, de cette façon, les délégués seront automatiquement accrédités auprès de la Conférence ministérielle et se verront délivrer des badges d'identification qui leur permettront d'accéder librement et au BNDCC, où se déroulera la MC9, et au Patra Jasa Resort, lieu de la session parlementaire.

9. Les délégués qui n'auraient pas de badge d'accès à la MC9 se verront remettre par le guichet d'inscription de l'UIP, qui sera installé au Patra Jasa Resort, un badge spécial portant la mention "Session parlementaire", valable exclusivement dans cet hôtel et uniquement les 2 et 5 décembre. Ce badge ne leur permettra pas d'accéder aux locaux de la Conférence ministérielle.

10. Qu'ils soient accrédités ou non auprès de la Conférence ministérielle, il est demandé aux délégués parlementaires de remplir le formulaire d'inscription à la "Session parlementaire" ci-joint, qui peut également être téléchargé sur le site web de l'UIP (<http://www.ipu.org/splz-f/trade13/registration.pdf>). Ce formulaire devra être renvoyé au Secrétariat de l'UIP le **1^{er} octobre 2013** au plus tard. Toute modification de la composition de la délégation devra également être communiquée au Secrétariat de l'UIP.

11. Des négociations sont en cours avec les autorités indonésiennes afin que tous les parlementaires puissent avoir accès au lieu de la Conférence ministérielle, qu'ils fassent partie ou non de la délégation officielle de leur pays à la MC9. Si ces négociations aboutissent, l'UIP fera immédiatement parvenir à tous les parlements les indications nécessaires au sujet des formalités d'inscription (formulaire d'inscription à la MC9, photo, etc.).

12. Le nombre de places assises dans la salle de réunion du Patra Jasa Resort étant limité, les délégations parlementaires ne compteront normalement pas plus de trois personnes. Les délégations d'observateurs sont limitées à deux personnes. Les parlements sont en outre encouragés à veiller à la parité hommes-femmes au sein de leur délégation.

13. Le guichet d'inscription du Patra Jasa Resort se trouvera à l'entrée de la salle de réunion. Il sera ouvert les 2 et 5 décembre, de 8 h.30 à 18 heures.

14. Des mesures de sécurité strictes seront en vigueur à Bali au moment de la Conférence ministérielle de l'OMC. Seules les personnes dûment accréditées et munies de badges d'accès à la MC9 avec photo pourront accéder à la zone qui se situe aux abords du BNDCC, y compris au centre des ONG. L'accès au Patra Jasa Resort sera soumis à des consignes moins restrictives, mais fera néanmoins l'objet de contrôles. Aussi les délégués sont-ils priés de porter leur badge d'identification tout au long de la session et lors des manifestations officielles.

Liste des délégués

15. Une liste provisoire des délégués participant à la session parlementaire sera distribuée au guichet d'inscription le 2 décembre. Elle sera établie à partir des confirmations reçues par le Secrétariat de l'UIP au 26 novembre. Les délégués sont priés de signaler toute modification à apporter à la liste provisoire au guichet d'information, au plus tard le 5 décembre à 17 heures. Une liste révisée sera publiée sur le site web de l'UIP après la session.

Modalités de travail

16. Les modalités d'organisation de la Conférence seront conformes aux Règles de procédure de la Conférence parlementaire sur l'OMC (voir <http://www.ipu.org/splz-f/trade08/rules.pdf>).

17. Un programme de travail détaillé sera distribué avant la session et publié sur le site web de l'UIP (<http://www.ipu.org/splz-f/trade13.htm>).

18. Tous les points de l'ordre du jour seront examinés en plénière. La session comportera des réunions-débat, des auditions, des présentations d'experts et des débats sur des thèmes de fond. Les débats de fond seront lancés par des rapporteurs qui présenteront leurs documents de travail.

19. La session se voulant essentiellement interactive, les délégués sont priés de s'abstenir de lire des déclarations officielles rédigées à l'avance. Ils sont au contraire invités à prendre part au débat en posant des questions et en faisant de brèves déclarations ou suggestions. Dans la mesure où il n'y aura pas de liste d'orateurs établie à l'avance, l'ordre des interventions et des questions sera arrêté par la présidence.

Document final

20. C'est au Comité de pilotage de la Conférence, qui désignera un rapporteur de la session parmi ses membres, qu'il incombe de rédiger le projet de document final.

21. Le rapporteur établira un avant-projet de document final qu'il soumettra au Comité de pilotage à sa session de Genève, le 2 octobre 2013. Un projet révisé sera ensuite publié sur le site web de l'UIP afin que les parlements puissent soumettre des commentaires et amendements. Les parlements auront jusqu'au 15 novembre pour présenter des amendements. Aucun amendement de fond ne sera plus recevable après cette date.

22. Les délégués participant à la session de Bali de la Conférence parlementaire sur l'OMC auront la possibilité de présenter sur place, et à titre individuel, des amendements additionnels d'ordre rédactionnel, qui n'auront d'incidence ni sur la teneur, ni sur la nature du document.

23. Le Comité de pilotage examinera l'ensemble des amendements proposés par les parlements et par les délégués à titre individuel à sa séance du 5 décembre au matin.

24. Le projet de document final qui résultera de ses travaux sera présenté par le Rapporteur à la séance de clôture, pour adoption par consensus.

Langues

25. L'interprétation simultanée sera assurée en anglais, français et espagnol. Les documents officiels de la réunion seront établis en anglais et en français seulement.

Documents

26. Les seuls documents officiels de la session sont le programme, l'ordre du jour, la liste des délégués, les documents de travail établis par les rapporteurs, le projet de document final élaboré par le Comité de pilotage et les notes d'information établies par le Secrétariat. L'OMC pourra éventuellement fournir des documents d'information qui seront remis aux délégués à leur inscription.

27. Les délégués et observateurs qui souhaiteraient diffuser leurs propres documents ou autre matériel se rapportant à l'ordre du jour de la session pourront utiliser une table disposée à cet effet à proximité immédiate de la salle de réunion.

Réceptions officielles

28. Le 2 décembre, le Parlement indonésien donnera un déjeuner et un dîner officiel en l'honneur des participants. Le déjeuner sera servi à 13 heures, dans l'un des restaurants du Patra Jasa Resort. Le lieu du dîner sera annoncé à une date ultérieure.

Visas

29. Tous les délégués ayant besoin d'un visa pour pénétrer en Indonésie sont tenus d'en faire la demande suffisamment tôt. L'UIP et le Parlement indonésien ne sont pas en position de faciliter la délivrance des visas d'entrée en Indonésie. Pour plus ample information sur les formalités de demande de visa, les délégués sont invités à lire la note d'information WT/MIN(13)/INF/4, distribuée par l'OMC (http://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/mc9_f/mc9_f.htm).

Transports sur place

30. Dans la mesure où la session parlementaire se déroulera dans l'un des hôtels officiels de la Conférence ministérielle, les délégués pourront emprunter le réseau de navettes de la MC9 pour se rendre au Patra Jasa Resort. Ils pourront également utiliser les services officiels de taxis ainsi que de location de voitures. Les taxis sont relativement bon marché à Bali (le trajet du BNDCC au Patra Jasa Resort coûte environ 10 dollars E.-U.).

31. Environ 12 km séparent le Patra Jasa Resort de Nusa Dua, où se déroulera la Conférence ministérielle. Le temps de trajet peut varier suivant les conditions de circulation, mais il faut compter 20 minutes en moyenne en empruntant une route à péage.

Hôtels

32. Il appartient aux délégués de prendre les dispositions nécessaires en ce qui concerne leur voyage et leur hébergement. Il y aura peu de chambres d'hôtel disponibles à Bali au moment de la Conférence ministérielle de l'OMC. Il est donc recommandé de faire les réservations dès que possible.

33. Un certain nombre de chambres pourraient être disponibles pour accueillir les délégués parlementaires à l'hôtel Patra Jasa Resort & Villas, mais cela devra être confirmé. Le service de réservation de l'hôtel peut être contacté par fax (+62 361 9352 030) ou par courriel (reservation@thepatrabali.com).

34. Les délégués dûment accrédités à la Conférence ministérielle ont la possibilité de faire leurs réservations de chambres d'hôtels en s'adressant à l'agent officiel de liaison hôtelière de la MC9 :

PT. Royalindo Expoduta
Ms. Nelse
Jalan Teluk Betung No.43
Jakarta, Indonésie
Tél. : +62 21 3140982
Fax : +62 21 3193 4470
Mobile : +62 81310171177
Courriel : nelse@royalindo.com et wtomc9@kemendag.go.id

Divers

35. Avant tout départ d'un aéroport indonésien, les délégués devront acquitter une taxe aéroportuaire de 150 000 rupiah indonésiennes (15 dollars E.-U.) pour les vols internationaux et de 40 000 rupiah indonésiennes (4 dollars E.-U.) pour les vols intérieurs. La taxe en vigueur pour les vols intérieurs est également exigible pour les correspondances à destination de l'aéroport international Soekarno-Hatta, à Jakarta.

36. Pour toute information concernant les conditions climatiques, la monnaie, les transports, les télécommunications, la restauration et les services médicaux à Bali, prière de consulter la brochure d'informations logistiques sur la MC9 disponible en ligne (http://www.ipu.org/splz-f/trade13/MC9_info.pdf).

Compléments d'information

37. Toute demande d'information complémentaire concernant la session de Bali de la Conférence parlementaire sur l'OMC devra être adressée à :

Union interparlementaire
Chemin du Pommier 5
Case postale 330
CH-1218 Le Grand-Saconnex
Genève, Suisse
Tél. : +4122 919 41 50
Fax : +4122 919 41 60
Courriel : postbox@mail.ipu.org

et

Parlement européen
Secrétariat de la Commission
du commerce international
Rue Wiertz
B-1047 Belgique
Fax : +32 2 283 1251
Courriel : inta-secretariat@europarl.europa.eu